

M. le Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du CCMMEP,

Nous assistons, malgré les promesses du ministère, à la fonte comme peau de chagrin du budget alloué à la revalorisation des maîtres cependant que le Premier Ministre a annoncé vouloir reprendre les travaux sur la réforme du système de retraite. Il apparaît désormais certain que la revalorisation annoncée par le ministère lui-même comme nécessaire pour éviter que les enseignants soient les grands et les seuls perdants en matière de retraite sera insuffisante dès la première année. Les élus Snec-CFTC demandent que soit enfin entendue la demande du Snec-CFTC que les maîtres fassent l'objet d'un traitement spécifique en matière de retraite, comme cela a été prévu pour les policiers, les artistes de l'Opéra Garnier et d'autres professions.

Une fois n'est pas coutume, nous avons souhaité porter un témoignage dans notre déclaration liminaire. Il s'agit de celui d'un chef d'établissement concernant la « prime Covid » :

*[...] la semaine du 16 au 20 mars n'entre pas dans le décompte des jours, alors que cela n'a jamais été annoncé nulle part. Nous avons en effet été surpris avec certains collègues de trouver un écart entre la prime attendue, suite à l'envoi du tableau de recensement demandé par la DSDEN, et la prime versée. J'ai interpellé la DSDEN à ce sujet qui m'a gentiment répondu que le décompte ne commençait qu'à partir du 24 mars, date de déclenchement de l'état d'urgence [...]. De cette façon, l'administration économise 5 jours sur le dos de chaque enseignant. Pourtant, nous étions tous sur le pont dès le 16 mars ! [...] grâce au subterfuge de l'EN, [...] je bascule sur le taux 2 (le palier est à 15,5 - vexant n'est-ce pas ?). Certains [...] n'ont pas de prime du tout car les 5 premières journées ne comptent pas. Toute cela est d'une grande malhonnêteté et je trouverai normal qu'au moins cela soit dit haut et fort par les syndicats.*

Dont acte. Cet exemple infirme une croyance populaire : le grignotage, c'est bon pour la ligne ! Tout au moins pour la ligne budgétaire !

Concernant la « revalorisation » des maîtres, des groupes de travail ont été officiellement annoncés par le cabinet le 28 septembre pour les maîtres du privé – plus de 140 000 agents de l'Etat. Une première rencontre aurait dû se tenir début octobre, une seconde était annoncée vers la mi-octobre mais, à ce jour, aucune invitation ! Nous savons juste que le ministère n'entend pas tenir de réelles négociations mais que le ministre procédera unilatéralement à un arbitrage après un échange de vues sur des propositions faites par lui. Propositions qui ne nous ont pas encore été faites mais qui sont pourtant déjà connues de la presse...

D'ici quelques semaines, le ministère, les rectorats, les instances de l'enseignement privé sous contrat travailleront sur le futur schéma d'emploi. Celui-ci ne doit pas être l'occasion d'une diminution de l'emploi ni de la poursuite de l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Le Ministère ne peut continuer à nier que la hausse des effectifs, l'individualisation de la relation pédagogique – dont nous ne contestons pas qu'elle est souhaitable pour les élèves –, l'extension des missions, des évaluations, les réformes, la multiplication des réunions dans les établissements, etc. et évidemment la période de crise sanitaire ont engendré une hausse significative du temps de travail. Les élus Snec-CFTC réclament que le Ministère accepte enfin de procéder à une évaluation honnête de l'évolution du temps de travail des maîtres et rétribue les heures supplémentaires qu'il a imposées aux maîtres. Tout travail méritant salaire, pour le Snec-CFTC, cette reconnaissance ne saurait se fondre dans la revalorisation !

Rappelons que le calendrier de la réforme du lycée a fait l'objet d'une pseudo concertation après que les éléments eurent été annoncés au public par les media. Idem pour les textes relatifs à la certification intermédiaire Bac pro dont le projet de décret a été présenté en CSE au mois d'avril mais toujours en attente de publication, les corps d'inspection eux-mêmes donnant des informations contradictoires aux équipes. Pour le Snec-CFTC, il y a minima un évident problème de méthode et de communication.

Certaines bonnes intentions doivent donner lieu à remédiation. En particulier pour les AESH : effectifs insuffisants, rémunération insuffisante, y compris pour les personnels les plus expérimentés en raison de l'absence de reprise d'ancienneté. Le Snec-CFTC demande qu'on y remédie très rapidement.

Parce qu'il est injuste que des collègues subissent une perte de rémunération quand ils sont malades – à plus forte raison quand ils contractent la Covid-19 –, les élus Snec-CFTC ont demandé la suppression du jour de carence. L'attente est très forte de la part des collègues.

Les aspects pécuniaires sont importants mais ils ne doivent pas occulter les mesures de protection déployées dans le cadre de la crise sanitaire. Pour mieux protéger les maîtres, ainsi que leurs proches et leurs élèves, pour préserver leur voix, le Snec-CFTC a demandé que les maîtres soient tous équipés de masques chirurgicaux en lieu et place des masques « grand public ». Les révélations récentes quant à la présence de biocides toxiques dans ces derniers légitiment encore plus cette demande : les maîtres ne veulent pas de masques « Roundup » !

Pour finir, nous attendons toujours les procès-verbaux des réunions des années 2019 et 2020 pourtant prévus par l'article R 914-13-27 du Code de l'éducation (texte pris par le ministère lui-même) et l'article 17 du règlement intérieur du comité. C'est un manque de respect de respect pour les membres de cette instance et pour les plus de 140 000 agents du Ministère qu'ils représentent. Nous ne pouvons pas nous contenter de simples relevés de décisions alors même que les réunions sont enregistrées à votre demande par un prestataire. Le ministère considérerait-il le CCMMEP comme une simple chambre d'enregistrement ?

Est-il besoin de dire que pour la grande majorité des personnels, l'École est devenue l'école de la méfiance ? Pour leur employeur, elle semble être devenue l'École de la défiance.

La confiance se construit. Le Snec-CFTC souhaite participer à retrouver la confiance perdue. Il revient au ministère de mettre en œuvre les moyens nécessaires en matière d'échange, de dialogue, et de concrétiser enfin par des actes les promesses faites.

Les élus Snec-CFTC au CCMMEP : Charlotte PETIT, Emmanuel ILTIS, Delphine BOUCHOUX, Marielle SOUVIGNET